

**PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ETAT D'ABANDON
MANIFESTE
N° 01/2022**

Le Maire de SAULXURES-SUR-MOSELOTTE,

Vu les articles L2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article 71 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Vu l'article 130 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu les courriers recommandés avec accusé de réception adressés par le Maire de SAULXURES SUR MOSELOTTE à Monsieur Siegfried GUNTHER le 28 janvier 2020 et le 31 juillet 2020 lui demandant une mise en sécurité urgente de sa propriété, et le 19 juillet 2022 lui demandant de couper les arbres de sa propriété présentant un danger pour le public et le voisinage,

CONSTAT

Nous, soussigné, Hervé VAXELAIRE, Maire de la commune de Saulxures sur Moselotte,

Nous sommes rendu le 19 août 2022 à 11h30, à la maison et son terrain attenante située 407 avenue Jules Ferry, afin de constater l'état d'abandon manifeste de la maison et du terrain cadastré section AB n° 48, 49, 50, 51, 52 et 278.

Il a été constaté que :

- le bâtiment n'est plus hors d'eau : suite à deux incendies successifs le toit est partiellement détruit et laisse passer la pluie
- le bâtiment n'est plus hors d'air : des fenêtres sont cassées ou ouvertes...
- le bâtiment n'abrite aucun occupant et qu'il n'est manifestement plus entretenu ;
- que plus aucune fermeture ne limite l'accès à cette propriété et que des débris jonchent le sol du jardin mais également le sol de la maison ;
- que la piscine est remplie d'eau et par là même, constitue un danger pour toute personne (notamment des enfants) pouvant s'introduire dans les lieux ;
- le terrain est envahi d'une végétation abondante et dense et que des arbres menacent la sécurité de la voie publique.

Au vu de ces constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

1/ MISE EN SECURITE

- Débroussaillage général sur 4250 m²

- Désamiantage façade et calorifuges
- Purge des gravats sur 1300 m2 de plancher
- Retrait de la citerne et dépollution
- Remblaiement piscine pour mise en sécurité

2/ MISE HORS D'EAU/HORS D'AIR

- Retrait des matériaux calcinés
- Maçonnerie de mise à niveau
- Charpente, couverture, zinguerie
- Occultation des ouvertures par panneaux marines sur ossature et retrait des menuiseries

3/ AMENAGEMENT POUR REHABILITATION

- Occultation des menuiseries extérieures
- Isolation, cloisons et plafonds
- Menuiseries intérieures
- Electricité, chauffage, sanitaires, ventilation
- Finitions (sols et murs) intérieures

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait à Saulxures sur Moselotte le 21 septembre 2022

Le Maire, Hervé VAXELAIRE